

**SNCA**

Certifiés, Agrégés e.i.L. **C**onvergence

**Françoise Roche**  
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

[FR41@wanadoo.fr](mailto:FR41@wanadoo.fr) / [gc.roche@orange.fr](mailto:gc.roche@orange.fr)

[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)

**François HOLLANDE**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Elysée**  
**55, rue du fbg Saint-Honoré**  
**75008 PARIS**

Monsieur le Président,

Vous avez, en début d'année, par les courriers que j'ai échangés avec votre cabinet, montré que vous vous intéressez à l'avenir des personnels exerçant, pour le compte de la MGIEN, le métier de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation (CPIF), et à celui des jeunes gens que les enseignants coordinateurs réinsèrent dans la formation initiale afin de les conduire, comme le veut la loi, à un diplôme qualifiant. Là où elle existe et fonctionne, la MGIEN enregistre, bon an mal an, 75 à 80 % de réussite pour les jeunes impliqués dans ses actions.

A la suite d'une forte mobilisation des enseignants coordinateurs, en particulier dans l'académie de Versailles, nous avons obtenu un certain nombre d'assurances. Monsieur le Recteur DUWOYE les a confirmées récemment dans une réponse adressée à Monsieur le Sénateur DELAHAYE : 1/ que si l'inscription aux concours réservés aux contractuels des trois fonctions publiques (loi de mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire) devait se faire, pour les personnels MGI et GRETA, dans la discipline académique d'origine, le dossier RAEP, présenté à l'écrit, de même que, pour les candidats admissibles, les épreuves orales, porteraient sur le métier CPIF, 2/ que les jurys de concours seraient sensibilisés à la situation particulières de ces candidats CPIF.

Nous sommes loin du compte.

Certes, les personnels MGI et GRETA éligibles aux concours réservés ne représentent que le cinquième environ des enseignants contractuels visés cette année par ces concours.

Est-ce une raison pour maltraiter un certain nombre d'entre eux et mépriser le métier qu'ils exercent depuis de longues années ?

Alors que les épreuves orales se déroulent encore, des informations me parviennent qui montrent 1/ que l'équité n'est pas la première valeur retenue par certains jurys, 2/ que des membres de certains d'entre eux n'ont même pas pris la peine de lire les dossiers RAEP des candidats MGI-GRETA au CAPLP, 3 / qu'ils vont même jusqu'à justifier leurs questionnements sur la didactique et les disciplines académiques en disant qu'il n'est pas question de faire l'évaluation des acquis de l'expérience, alors même que le dossier RAEP, décidé par le ministère de l'Education Nationale, dit exactement le contraire : Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle.

Par ailleurs, dans un courrier, daté du 22 mars, que m'adresse le Directeur adjoint de cabinet du Ministre de l'Education Nationale, « *les enseignants contractuels* » sont invités « *à passer les concours de l'enseignement car le nombre de postes aux concours a été fortement augmenté* ». Il ajoute que pour les prochaines sessions, aux « *21350 postes ...offerts dans les différents concours externes s'ajouteront les concours internes et les concours réservés* ».

Comment se fait-il, alors, que, dans certaines académies, des pressions aient été exercées auprès de personnels éligibles pour les décourager d'aller à ces concours réservés ?

L'hiatus entre ce qui se décide au sommet de l'Etat et ce qui se passe réellement auprès des personnels de terrain, outre qu'il inquiète légitimement tous ceux qui sont attachés à la cohérence de l'Etat républicain, génère, sur le terrain et aux dépens des personnels, des inégalités de traitement, des

injustices dans le déroulé des carrières, voire des discriminations entre les différentes catégories de personnel soumises parfois à de fâcheux arbitrages.

Les contractuels de la MGIEN, et l'ensemble des personnels de cette mission, ont déjà été déclassés deux fois : le refus d'inscrire la CPIF aux concours et les inégales conditions de concours. Alors qu'ils sont en train d'évaluer le travail des jeunes gens et des jeunes filles qu'ils ont en charge, le remplacement de la MGIEN par une MLDS qui n'a plus dans son intitulé la référence à l'Education Nationale et la mise en place des réseaux FOQUALE, leur fait craindre que leur métier qui, jusque-là, s'inscrivait dans la formation initiale qui relève de l'obligation scolaire, ne soit une nouvelle fois méprisé. Pour eux-mêmes, ils redoutent que leur statut d'enseignants-coordonateurs soit nié et qu'ils soient refoyés au rang de techniciens animateurs au service de structures régionalisées, pas toujours laïques, labellisant des actions qui n'ont rien à voir avec la formation initiale ; ou, dans le cas de formation professionnelle, plutôt patronales que publiques.

A quoi s'ajoute une déstabilisation supplémentaire pour ceux d'entre eux qui ont subi les avanies d'un concours qui a refusé, dans la plupart des cas, de prendre en compte la pratique de leur métier de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation.

Le SNCA e.i.L. Convergence considère que la formation initiale doit permettre, comme le dit d'ailleurs la loi, à tous les jeunes vivant sur le territoire national d'acquérir une qualification professionnelle sans laquelle il n'est pas d'insertion sociale réussie. La paix sociale ne s'achète pas avec des slogans ou des gadgets : elle se construit. Et l'Ecole de la République, sauf à la défigurer, est le meilleur instrument, et doit le rester, de cette longue et durable formation initiale puis professionnelle qui permet d'intégrer la société dans les meilleures conditions.

La lutte contre le décrochage scolaire ne se conçoit que si elle permet d'éviter le décrochage social. La MGIEN aidait à cela ; mais la FOQUALE, telle que la circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 l'envisage, et la MLDS, considérée comme un outil logistique parmi d'autres, semblent bien en deçà de ce que pouvait laisser espérer le projet de Refondation de l'Ecole de la République.

Vous concevez, Monsieur le Président, quelles sont les inquiétudes du SNCA e.i.L. Convergence et de sa commission ouvrière des personnels précaires devant cet amoncellement de mises en cause du travail de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation.

Vous me permettez donc de demander audience à vos services.

Avec mes respects, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression des convictions républicaines du SNCA e.i.L. Convergence.

SFDB, le 10 mai 2013

Françoise Roche  
Secrétaire générale